

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 9

**Présents :** 6

**Votants:** 6

**Séance du 17 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept mars l'assemblée régulièrement convoquée le 17 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Jean-Paul BRISSON, Pierre-Jean GRZELAK, Fabienne LEJEUNE, Nicolas LIBERT, Christine MAGINOT, Francois MAZELIN

**Représentés:**

**Excuses:** Laurelia BIQUÉLIN

**Absents:** Jean-Louis CHIQUÉL, Denis JACOB

**Secrétaire de séance:** Christine MAGINOT

---

**Ordre du jour:**

- Compte de Gestion (commune et forêt)
- Compte administratif (commune et forêt)
- Affectation de résultat (commune et forêt)
- Vote des taux de taxes locales
- Travaux en forêt
- Budget primitif (commune et forêt)
- Création de poste
- Questions et informations diverses

Le Maire ouvre la séance à 19h00

Approbation du PV de la séance du 24 février 2023 à l'unanimité, aucune remarque n'est faite.

**Objet: Vote du compte de gestion - bois taillancourt - 2023 DE 005**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de François MAZELIN, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote : Unanimité

Objet: Vote du compte administratif - bois taillancourt - 2023 DE 006

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christine MOUGINOT 1ère Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par François MAZELIN, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		32 695.49		98 184.28		130 879.77
Opérations exercice	20 391.53		17 103.34	38 741.27	37 494.87	38 741.27
<b>Total</b>	<b>20 391.53</b>	<b>32 695.49</b>	<b>17 103.34</b>	<b>136 925.55</b>	<b>37 494.87</b>	<b>169 621.04</b>
Résultat de clôture		12 303.96		119 822.21		132 126.17
Restes à réaliser	5 000.00				5 000.00	
<b>Total cumulé</b>	<b>5 000.00</b>	<b>12 303.96</b>		<b>119 822.21</b>	<b>5 000.00</b>	<b>132 126.17</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>7 303.96</b>		<b>119 822.21</b>		<b>127 126.17</b>

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : Unanimité hors présence du Maire

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - bois taillancourt - 2023 DE 007

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de François MAZELIN, Maire

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 119 822.21**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	98 184.28
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	20 000.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>21 637.93</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2022</b>	<b>119 822.21</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2022</b>	<b>119 822.21</b>

Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	119 822.21
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2022</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote : Unanimité

Objet: Vote du budget primitif - bois taillancourt - 2023 DE 008

Le Maire présente le budget primitif du budget annexe bois,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif du budget annexe bois :

**Les dépenses et recettes de fonctionnement en équilibre à : 120 322,21 €**

**Les dépenses et recettes de d'investissement en équilibre à : 012 303,96 €**

Vote : Unanimité

Objet: Vote du compte de gestion - taillancourt - 2023 DE 009

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de François MAZELIN, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote : Unanimité

Objet: Vote du compte administratif - taillancourt - 2023 DE 010

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christine MAGINOT, 1ère Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par François MAZELIN, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		66 025.10		94 643.99		160 669.09
Opérations exercice	149 063.31	71 482.60	74 778.28	100 367.91	223 841.59	171 850.51
<b>Total</b>	<b>149 063.31</b>	<b>137 507.70</b>	<b>74 778.28</b>	<b>195 011.90</b>	<b>223 841.59</b>	<b>332 519.60</b>
Résultat de clôture	11 555.61			120 233.62		108 678.01
Restes à réaliser	31 708.57	21 051.10			31 708.57	21 051.10
<b>Total cumulé</b>	<b>43 264.18</b>	<b>21 051.10</b>		<b>120 233.62</b>	<b>31 708.57</b>	<b>129 729.11</b>
Résultat définitif	22 213.08			120 233.62		98 020.54

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote : Unanimité hors présence du maire

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - taillancourt - 2023 DE 011

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de François MAZELIN, Maire

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 120 233.62**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	94 643.99
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	28 000.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>25 589.63</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2022</b>	<b>120 233.62</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2022</b>	<b>120 233.62</b>

Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	22 213.08
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	98 020.54
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2022</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote : Unanimité

Objet: Vote des taux des impôts directs locaux - 2023 DE 012

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux

**Le Conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 8,77 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,13 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17,81 %
- cotisation foncière des entreprises : 10,60 %

**CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Vote : Unanimité

Objet: Vote du budget primitif - taillancourt - 2023 DE 013

Le Maire présente le budget primitif de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif de la commune :

**Les dépenses et recettes de fonctionnement en équilibre à : 205 570,54 €**

**Les dépenses et recettes de d'investissement en équilibre à : 201 654,18 €**

Vote : Unanimité

Création de poste

Pour l'instant, il n'y a pas besoin de création de poste pour la secrétaire qui doit arriver au 1 avril, c'est le centre de gestion de la Meuse qui la mettra à disposition.

Informations et questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h20.

Objet: Vote du compte de gestion - bois taillancourt - 2023 DE 005

Objet: Vote du compte administratif - bois taillancourt - 2023 DE 006

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - bois taillancourt - 2023 DE 007

Objet: Vote du budget primitif - bois taillancourt - 2023 DE 008

Objet: Vote du compte de gestion - taillancourt - 2023 DE 009

Objet: Vote du compte administratif - taillancourt - 2023 DE 010

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - taillancourt - 2023 DE 011

Objet: Vote des taux des impôts directs locaux - 2023 DE 012

Objet: Vote du budget primitif - taillancourt - 2023 DE 013

Affichées à la mairie et transmises au Représentant de l'État le 24 mars 2023